

CXI/CTD

=1-DA  
 -2DAM  
 -CMB  
 +ZZ

TD MINCOOP PARIS 461

LE 17 JANVIER 1990 1

URGENT

CHIFFRE

ORIGINE : DEV/SCT/CAD

NB : DISTRIBUTION ADMINISTRATIVE

AD KIGALI 18

TXT

CQ DIPLOMATIE 461

TXT

OBJET : MISE EN PLACE EQUIPEMENT RADIO POLICE RWANDAISE.  
 REF. : CONVENTION NO 409/CD/88.

HONNEUR VOUS DEMANDER DE CONSULTER AUTORITES RWANDAISES  
 POUR ATTRIBUTION FREQUENCE RADIO RESEAU POLICE.  
 SOUHAITONS 16 FREQUENCES SIMPLEX DANS LA BANDE 148/174 MHZ  
 DONT 1 FREQUENCE RELAIS AVEC ECART DE 4,6 MHZ.  
 PREFERENCE POUR CES FREQUENCES EN BAS DE BANDE, LE FOURNISSEUR  
 PROPOSE FREQUENCE EMISSION 162.000 MHZ, FREQUENCE RECEPTION  
 166,66 MHZ, POUR LES MULTICANAUX FREQUENCE 163.000 MHZ A  
 163.350 MHZ PAR BONDS DE 25 KHEZ.  
 REPONSE URGENTE SOUHAITEE. (CM) SIGNE : NEMO./.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES